



COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 27/05/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 36 | Votants : 40 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 40

SÉANCE du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 4 juin à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Fay-sur-Lignon, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jessy LECREUX, Raphaël BONNET, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean Luc CHAMBON, Chantal GUENARD, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Florence JULIEN, Serge FLECHET

Procuration de : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Isabelle ROCHE à Raphaël BONNET, Raymond Abrial à Florence JULIEN, Jérôme ANDRE à Stéphane SAGUETON

Secrétaire de séance : Rémi LANGLOIS

OBJET : Aide à l'immobilier d'entreprise – SCI LOCA PRO / EURL GG BOIS METAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté de versement n°DADT/2026.158 du département ;
Vu la délibération de la commission permanente du département de la Haute-Loire n°CP050224/5-4 en date du 5 février 2024 ;
Vu la délibération n°2022.33 autorisant la signature d'une convention cadre de délégation partielle au département des aides à l'immobilier d'entreprise ;
Vu la délibération n°2025.046 prononçant la poursuite des aides à l'immobilier d'entreprise ;
Vu la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise signée entre le bénéficiaire final (EURL GG BOIS METAL), le maître d'ouvrage (SCI LOCA PRO), le département de la Haute-Loire et la Communauté de communes en date du 5 mars 2024 ;
Vu la demande de la SCI LOCA PRO, maître d'ouvrage, représentée par M. GIRARD Guillaume, gérant ;



**Mézenc
Loire
Meygal**

AR Prefecture

043-200073401-20260604-2026069B-DE
Reçu le 10/06/2026

Considérant que, le département a instruit la demande de la SCI LOCA PRO concernant la construction d'un bâtiment de 463 m² à donner à bail à la société GG BOIS METAL sur la commune de Saint-Julien-Chapteuil.

- Le montant de l'assiette prévisionnelle est de 234 530 € HT.
- Le montant des dépenses réalisées retenues est de 234 728,05 €.
- Le montant de la subvention attribuée par le département est de 23 453 €.
- Le montant de la subvention complémentaire proposée pour la Communauté de communes est de 7 036 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 7 036 €.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

